

DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE

\*\*\*

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

\*\*\*

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU

OBJET :

Séance du : 14 janvier 2025

Avenant de transfert  
de l'accord-cadre de  
travaux de réalisation  
de points d'apports  
volontaires sur le  
territoire  
d'Annemasse  
Agglomération  
(2023078)

N° BC\_2025\_0011

Convocation du : 7 janvier 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Dominique LACHENAL, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Marie-Jeanne MILLERET

Excusés :

Christian DUPESSEY, Louiza LOUNIS

\*\*\*

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC\_2024\_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-13 de son annexe,

A l'issue d'une procédure adaptée engagée le 26 septembre 2023, un avis de publicité a été envoyé au BOAMP et sur le profil acheteur d'Annemasse Agglo en vue de la passation du marché de travaux de réalisation de points d'apports volontaires sur le territoire d'Annemasse Agglo.

Le montant est décomposé comme suit :

Période	Minimum HT	Maximum HT
1	800 000.00 €	3 500 000.00 €
2	30 000.00 €	500 000.00 €
3	30 000.00 €	500 000.00 €
<b>Total</b>	<b>860 000.00 €</b>	<b>4 500 000.00 €</b>

Le marché a été notifié le 13/12/2023.

BIANCO et CIE (mandataire du groupement) a informé Annemasse Les Voirons Agglomération du regroupement des structures juridiques BIANCO et CIE et RAZEL-BEC. Les activités de la société BIANCO et CIE sont ainsi transférées à la société RAZEL-BEC.

Désignation initiale de l'entreprise	Nouvelle désignation
<u>Dénomination sociale</u> : BIANCO et CIE	<b><u>Dénomination sociale</u> : RAZEL-BEC</b>
<u>Forme juridique</u> : SAS à associé unique	<u>Forme juridique</u> : SAS à associé unique

<p><u>Adresse</u> : 69, route du Chef-lieu 73400 MARTHOD</p> <p><u>SIRET</u> : 075 820 092 00031</p> <p><u>N°TVA INTRACOM</u> : FR 41 075 820 092</p>	<p><u>Adresse</u> : 3, rue René Razel - Cimetière de Saclay, 91400 ORSAY</p> <p><b><u>SIRET</u> : 562 136 036 00216</b></p> <p><b><u>N°TVA INTRACOM</u> : FR 70 562 136 036</b></p>
---	---

Il convient d'acter par avenant la cession à compter du 01/09/2024 du marché précité du groupement BIANCO et CIE (Mandataire) / A. CLAPASSON et FILS (co-traitant) au groupement RAZEL-BEC / A. CLAPASSON et FILS.

L'ensemble des droits et obligations résultant du contrat initial est cédé au nouveau groupement.

Les nouvelles coordonnées restent principalement inchangées, seules, la dénomination sociale, le numéro SIRET et le numéro de TVA Intracom sont modifiés.

Toutes les autres clauses du marché restent inchangées.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER les termes de l'avenant n°1 susvisé et la cession du marché de travaux de réalisation de points d'apports volontaires sur le territoire d'Annemasse Les Voirons Agglomération au groupement RAZEL-BEC / A. CLAPASSON et FILS, dans les conditions précitées ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

Pour le président et par délégation,

Le secrétaire de séance,

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*